

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VILLEFRANCHE - TARARE - 6903 -
Documents comptables (B-S) - Dépôt le 29/11/2024 - B2024/007473 - 2021 B 00211 - 894 609
684 - A.B.C.P.

Désignation de l'entreprise	A.B.C.P.			Néant *	
Adresse de l'entreprise	604 Route DE MORGON		69910	VILLIE-MORGON	
SIRET	8 9 4 6 0 9 6 8 4 0 0 0 1 0				
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12		Durée de l'exercice précédent *	12	
			Exercice N clos le 2023-12-31		
ACTIF			Brut 1	Amortissements – Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles {	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	030	
	Immobilisations financières * (1)		040	5 048 042	5 048
	Total I (5)		044	5 048 048	5 048
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres * (3)	072	074	
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	114 086	114
	Charges constatées d'avance *		092	094	
	Total II		096	114 098	114
	Total général (I + II)		110	5 162 112	5 162
PASSIF			Exercice N 1	NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	2 000	
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	132		
	Report à nouveau		134	(502)	
	Résultat de l'exercice		136	75	
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142	1 573	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		154		
	Emprunts et dettes assimilées		156	900	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	615	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	172		
	Comptes courants d'associés		173	2 074	
	Autres dettes		175		
	Produits constatés d'avance		174		
	Total III		176	3 589	
	Total général (I + II + III)		180	5 162	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A.B.C.P.		Néant		
		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le	
A - RÉSULTAT COMPTABLE					2023-12-31	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue	{ Biens dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
		Services *	217	218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitations reçues			226		
	Autres produits			230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240		
	Autres charges externes *	(dont crédit-bail : - mobilier - immobilier)		242	2 612	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *	243	244		
	Rémunérations du personnel *			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
	Dotations aux amortissements *			254		
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	2 612	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(2 612)	
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)		{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	300	2 700	
Impôt sur les bénéfices * (VII)		{ dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
				306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	75	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	75	
				314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324			
	Divers * dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU - TE (44 octies A)	987	342	
Repense d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexes A)	989			
ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quidecies)	138			
Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344			
ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
BUD (44 sexdecies)	992					
DÉDUCTIONS	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346	350	180	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641			
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS				352	354
	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2					105
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
		Déficits antérieurs reportables *	1.132	dont imputés sur le résultat		360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	372
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2					105	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A.B.C.P.

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 5 162€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 75€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Evénements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des dits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Informations relatives au bilan

ACTIF

Immobilisations Financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces immobilisations n'ont pas été intégrés dans les valeurs immobilisées.

Filiales et Participations

	Capital	Autres Capitaux Propres	Quote part Détenue en %	Valeur Comptable Titres détenus (Brute)	Valeur Comptable Titres détenus (Nette)	Prêts et avances consenties	Caution s	Chiffres d'affaires HT	Résultat de l'exercice	Dividende s encaissés
Filiales détenues à plus de 50 %										
IMMOBILIERE A.B.C.P.	5 000,00	205,04	100,00	5000	5000	899.85		15 424,26	833,11	

Valeur Mobilières de placement et trésorerie

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Tresorerie	N	N - 1
Valeurs Mobilières de Placement		
Banques	114	1 898
Total	114	1 898

PASSIF

Capitaux propres

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts composant le capital social au début de l'exercice	2 000	1,00
Actions ou parts émises pendant l'exercice	0	
Augmentation de la valeur nominale des parts ou actions		0
Actions ou parts composant le capital social en fin d'exercice	2 000	1,00

Libelle	Solde a L'ouverture	Affectation du Resultat	Autres variations	Solde a la Clôture
Capital Social	2 000			2 000
Réserve légale				
Réserves statutaires, contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	448	+54		502
Résultat de l'exercice	54	-54		75

A.B.C.P.

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 604 route de Morgon - 69910 VILLIE MORGON

894 609 684 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2024

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président validée par le Comité Stratégique, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 75,33 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : **75,33 euros**

Affecté en totalité au compte « Report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président

